Janvier 2009

F

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-septième session

Rome, 20-22 avril 2009

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE VALORISATION DES PRODUITS ET DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS, Y COMPRIS CELLES ENTREPRISES EN COLLABORATION AVEC LE FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE

I. INTRODUCTION

1. Le présent document renseigne sur les activités de valorisation des produits entreprises par la FAO depuis la soixante-sixième session du Comité, notamment sur les activités pour le Fonds commun pour les produits de base (voir le document CCP 09/Inf. 7 pour de plus amples détails sur les projets du Fonds commun). Il rend également compte des activités de la FAO exécutées de pair avec d'autres organisations internationales au titre du *Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles*, initiative intéressante sur les produits de base parrainée et financée par l'Union européenne.

II. FAITS NOUVEAUX RELATIFS À LA COOPÉRATION ENTRE LA FAO ET LE FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE AUX FINS DE L'ÉLABORATION, L'EXÉCUTION ET LA SUPERVISION DES PROJETS

2. Le Fonds commun, seule institution financière à s'intéresser spécifiquement aux produits de base, appuie des projets de valorisation des produits de base axés plus particulièrement sur la production, la transformation et la commercialisation. Le Fonds commun, par le biais des organismes internationaux de produits (OIP) et, notamment, du réseau des groupes intergouvernementaux et du Comité des pêches de la FAO, est saisi de propositions de projets et supervise la mise en œuvre des projets approuvés par son Conseil d'administration. Un accord conclu récemment entre le Fonds commun et la FAO autorise cette dernière à faire aussi office d'organisme d'exécution de projet.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W/K4244/f

3. Le document CCP 09/Inf.7 contient de plus amples informations sur les projets du Fonds commun. Entre janvier 2007 et décembre 2008, 48 projets exécutés sous les auspices de la FAO et des OIP, pour un montant de 119 millions d'USD, ont été opérationnels et 13 ont été menés à terme. Dix autres projets, représentant une enveloppe globale de 29 millions d'USD, ont reçu l'approbation du Fonds commun et sont en attente de lancement. Par ailleurs, 14 projets, d'un montant total de 38 millions d'USD, sont en préparation, pour examen par le Fonds commun.

4. Sur l'ensemble des projets actuellement exécutés ou qui ont été achevés depuis janvier 2007, 23 concernent l'Afrique subsaharienne et bénéficient d'une enveloppe de 65 millions d'USD, 7 projets sont mis en œuvre en Asie, pour un montant de près de 17 millions d'USD, et 13 en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le coût s'élève à 37 millions d'USD.

5. L'examen et l'élaboration des projets proposés, ainsi que la supervision des quelque 45 à 50 projets en cours, notamment les apports au lancement et à l'achèvement des projets, supposent une considérable charge de travail pour le personnel de la FAO. Heureusement, depuis 2007, le Fonds commun est convenu de fournir des contributions journalières au titre du temps consacré par le personnel aux missions dans le cadre des projets et au travail d'établissement de rapports sur les projets. Les ressources en personnel sont toutefois insuffisantes pour augmenter le nombre de projets et il est fait appel de plus en plus souvent aux services de consultants externes pour assumer des responsabilités de supervision. En outre, compte tenu des réductions d'effectifs dans les divisions concernées, il devient de plus en plus nécessaire de regrouper les groupes intergouvernementaux et de concentrer leur travail. Ceci a des répercussions sur les organismes internationaux de produit à la FAO qui sont compétents pour approuver et appuyer les projets du Fonds commun. Un travail a été entrepris pour cerner quels sont les autres organismes internationaux de produit nécessaires pour appuyer les projets du Fonds commun, mais aucun n'a été trouvé à ce jour.

III. PROGRAMME TOUS ACP RELATIF AUX PRODUITS DE BASE AGRICOLES

6. La FAO participe, aux côtés de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Centre du commerce international (CCI), de la Banque mondiale et du Fonds commun pour les produits de base, au *Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles* financé par l'Union européenne, qui a été lancé en septembre 2007. L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités en matière d'élaboration et d'application de stratégies durables relatives aux produits de base dans les pays du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Ce programme est né du Plan d'action de l'Union européenne *Chaînes de produits de base agricoles, dépendance et pauvreté* (COM (2004) 89), du Partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur du coton (COM (2004) 87) et de diverses initiatives du Groupe ACP ayant trait aux produits de base agricoles dans le sillage des négociations de Cotonou et de Doha. C'est pourquoi il prend pleinement en compte le lien entre la production, la transformation et la commercialisation des produits de base, d'une part, et la réduction de la pauvreté, d'autre part, et s'inscrit pleinement dans l'ensemble du programme de travail des unités de la FAO concernées.

7. Le *Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles* vise les quatre objectifs spécifiques suivants:

i) renforcement des capacités des intervenants des chaînes nationales de produits de base des pays ACP d'élaborer, adapter et mettre en œuvre des stratégies efficaces et durables pour les produits de base;
ii) mise en œuvre efficace des priorités stratégiques, par exemple concernant le renforcement des capacités d'organisation des intervenants des chaînes nationales de produits de base et l'amélioration de la productivité des agriculteurs;
iii) élaboration et utilisation accrue des instruments de gestion des risques axés sur les marchés et

iv) mise à profit de l'expertise, des complémentarités et des synergies du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, de l'Union européenne et des organisations internationales dans le domaine des produits de base agricoles, au bénéfice des parties prenantes.

8. Ce programme a un volet spécifique relatif au coton, secteur auquel a été alloué un tiers des crédits. Les activités ayant trait au coton menées au titre du programme doivent être cohérentes avec le plan d'action sur le coton engagé dans le cadre du partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique.

9. Ce programme quadriennal bénéficie d'une enveloppe de 45 millions d'euros. Sur la première tranche de 23 millions d'euros, la FAO a reçu 6,5 millions d'euros de l'Union européenne (soit 8,45 millions d'USD au taux de change en vigueur à la signature de l'accord de contribution). La contribution de la FAO en personnel et autres ressources au titre de la première tranche du programme s'élève à environ 3 millions d'USD. Trois divisions de la FAO (EST, AGS et AGP), une quarantaine de personnes travaillant au Siège, à Rome, et divers bureaux régionaux et sous-régionaux participent au programme, auquel collaborent en outre un grand nombre de représentants d'organisations partenaires publiques et privées (nationales et régionales) dans les six régions ACP.

IV. CONCLUSIONS

10. Les délégués souhaiteront peut-être formuler des observations sur les activités de valorisation des produits menées par le Secrétariat de la FAO. En particulier, une réflexion sur le temps consacré à ces activités et sur les autres moyens pour le Fonds commun pour les produits de base de s'acquitter de ses obligations peut être utile.